



Conseil Général

SEINE &
MARNE

**ARRETE CG/DPAAH/MMS/CODERPA
N°2006/01 MODIFIANT L'ARRETE
CG/DPAAH/1V1MS/CODERPA
N°2005/1 RELATIF A LA
COMPOSITION DU COMITE
DEPARTEMENTAL DES RETRAITES
ET PERSONNES AGEES DE SEINE-ET-
MARNE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DE SEINE ET MARNE**

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret N° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées ; modifié par le décret N° 88-160 du 17 février 1988 ;

Vu le décret N° 98-645 du 22 juillet 1998 modifiant le décret N° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées ;

Vu l'arrêté départemental CG/DPAAH/MMS N° 2004/01 relatif à la composition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Seine-et-Marne (CODERPA)

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de certains membres du CODERPA ;

Sur proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article Premier L'article premier de l'arrêté CG/DPAAH/MMS/CODERPA N°2005/1 relatif à la composition du Comité départemental des retraités et personnes âgées de Seine-et-Marne est modifié comme suit :

1^{er} COLLEGE

7 - UNION FRANCAISE DES RETRAITES

Titulaire

Monsieur Marc GOUREE

Suppléant

Monsieur Serge ZERBINI

12 - UNION NATIONALE POUR LA PREVOYANCE SOCIALE DE L'ENCADREMENT

CGC

Titulaire

Monsieur François PETIN

Sans suppléant.

16 - CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES PROFESSIONS

LIBERALES

Titulaire

Monsieur Jean-Marie FINOT

Sans suppléant.

2^{ème} COLLEGE

3 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CROIX ROUGE

Titulaire

Monsieur Pierre RICHARD

Suppléant

Genéviève POISSON

8- CLIC de MELUN « RIVAGE » et de PROVINS « SILLAGE »

Titulaire

Madame Brigitte BARREIRO

Suppléant

Monsieur Miche GRESPIER

10 – CLIC de Fontainebleau « FACIL » et de Lagny « RELIAGE »

Titulaire

Maéame Yvel^lpe ABECASSIS

Suppléant

Mademoiselle Alxandra ONNÈE

6- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Titulaire

Monsieur Pierre CAHIN

Suppléant

Monsieur Christian LEMAGNE

7- CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE {CRAME}

Titulaire

Monsieur Yves DEVAUX

Suppléant

Monsieur Christian PALLATIER

Article 2 – La durée du mandat des personnes désignées par ce présent arrêté expire le 31 décembre 2008.

Article 3 – Toutes modifications dans la désignation des membres fera l'objet d'un arrêté modificatif

Article 4 - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil général de Seine-et-Marne.

Melun, le 19 décembre 2006

Le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne



Conseil Général
**SEINE &
MARNE**

**ARRETE CG/DPAAH/MMS/CODERPA
N°2007/01 MODIFIANT L'ARRETE
CG/DPAAH/MMS/CODERPA N°2005/1
RELATIF A LA COMPOSITION DU
COMITE DEPARTEMENTAL DES
RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE
SEINE-ET-MARNE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DE SEINE ET MARNE**

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret N° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées, modifié par le décret N° 88-160 du 17 février 1988 ;

Vu le décret N° 98-645 du 22 juillet 1998 modifiant le décret N° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées ;

Vu l'arrêté départemental CG/DPAAH/MMS N° 2005/01 relatif à la composition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Seine-et-Marne (CODERPA)

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de certains membres du CODERPA ;

Sur proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article premier L'article premier de l'arrêté CG/DPAAH/MMS/CODERPA N°2005/1 relatif à la composition du Comité départemental des retraités et personnes âgées de Seine-et-Marne est modifié comme suit :

**2- FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE
(FGR FP)**

Titulaire

Monsieur Georges FRATTI

Suppléant

Madame Monique OUVRARD

Article 2 – La durée du mandat de la personne désignée par ce présent arrêté expire en janvier 2009.

Article 3 – Toute modification dans la désignation des membres fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 4 - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil général de Seine-et-Marne.

Melun, le 3 JAN. 2007

Le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Pour le Président du Conseil Général,
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité

Thierry du **BOUETIEZ**